

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

du Mercredi 3 juin 2026 (9h) au Vendredi 3 juillet 2026 (19h)

pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) de Jura Sud,  
pour la modification du Périmètre Délimité des Abords (PDA) sur la commune de Moirans-en-Montagne,  
et pour l'abrogation des cartes communales d'Etival et Montcusel.

## Concernant l'accès aux dossiers soumis à enquête publique unique

Le siège de l'enquête sera situé au siège de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté : 4 chemin du Quart – 39270 ORGELET.

Les dossiers soumis à enquête publique (PLUI, PDA et dossier d'abrogation des cartes communales) seront disponibles en version papier complète au siège de la Communauté de communes pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la collectivité et en version dématérialisée depuis le site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/7302/>.

Un poste informatique permettant de consulter les dossiers d'enquête publique sera mis à disposition du public au siège de la Communauté de communes.

Des dossiers en version papier allégée seront également disponibles dans les mairies de Chancia, Charchilla, Chatel-de-Joux, Coyron, Crenans, Etival, Jeurre, Lavancia-Epercy, Lect, Les Crozets, Maisod, Martigna, Meussia, Moirans-en-Montagne, Montcusel, Vaux-les-Saint-Claude, Villards-d'Héria pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces collectivités.

Un dossier papier spécifique au PDA sera également mis à disposition du public dans la Mairie de Moirans-en-Montagne.

## Concernant les permanences de la commission d'enquête

Les membres de la commission d'enquête se tiendront à la disposition du public pour recevoir ses observations au siège de la Communauté de communes et dans les 17 Mairies du secteur de Jura Sud selon le tableau ci-après :

Nom commune	Jour	Date	Horaires	Nom commune	Jour	Date	Horaires
MOIRANS-EN-MONTAGNE	Mercredi	03/06/2026	15h00 à 18h00	MOIRANS-EN-MONTAGNE	Lundi	22/06/2026	15h00 à 18h00
Terre d'Émeraude (siège)	Mercredi	03/06/2026	9h00 à 12h00	COYRON	Mardi	23/06/2026	10h00 à 12h00
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	Jeu	04/06/2026	10h00 à 12h00	CHARCHILLA	Mardi	23/06/2026	10h00 à 12h00
ETIVAL	Jeu	04/06/2026	14h00 à 16h00	CHANCIA	Mardi	23/06/2026	10h00 à 12h00
LAVANCIA-EPERCY	Jeu	04/06/2026	14h30 à 16h30	Terre d'Émeraude (siège)	Mardi	23/06/2026	14h00 à 17h00
MAISOD	Jeu	04/06/2026	9h00 à 11h00	MONTCUSEL	Mardi	23/06/2026	14h30 à 16h30
VILLARDS-D'HERIA	Mardi	09/06/2026	10h00 à 12h00	MARTIGNA	Jeu	25/06/2026	10h00 à 12h00
JEURRE	Mardi	09/06/2026	14h00 à 16h00	LECT-VOUGLANS	Jeu	25/06/2026	14h30 à 16h30
MONTCUSEL	Jeu	11/06/2026	10h00 à 12h00	VILLARDS-D'HERIA	Vend	26/06/2026	13h00 à 15h00
CHARCHILLA	Jeu	11/06/2026	14h00 à 16h00	CHARCHILLA	Vend	26/06/2026	16h00 à 18h00
CHANCIA	Jeu	11/06/2026	14h30 à 16h30	CHATEL-DE-JOUX	Lun	29/06/2026	10h00 à 12h00
MEUSSIA	Vend	12/06/2026	10h00 à 12h00	LAVANCIA-EPERCY	Lun	29/06/2026	14h30 à 16h30
MOIRANS-EN-MONTAGNE	Vend	12/06/2026	15h00 à 18h00	MAISOD	Mardi	30/06/2026	10h00 à 12h00
VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	Lun	15/06/2026	10h00 à 12h00	MEUSSIA	Mardi	30/06/2026	14h00 à 16h00
LAVANCIA-EPERCY	Lun	15/06/2026	14h30 à 16h30	ETIVAL	Mardi	30/06/2026	17h00 à 19h00
CRENANS	Lun	15/06/2026	16h30 à 18h30	LES CROZETS	Jeu	02/07/2026	10h00 à 12h00
LES CROZETS	Mardi	16/06/2026	14h30 à 16h30	ETIVAL	Jeu	02/07/2026	16h00 à 18h00
LECT-VOUGLANS	Jeu	18/06/2026	10h00 à 12h00	LECT-VOUGLANS	Jeu	02/07/2026	17h00 à 19h00
MARTIGNA	Jeu	18/06/2026	14h30 à 16h30	JEURRE	Vend	03/07/2026	10h00 à 12h00
VILLARDS-D'HERIA	Jeu	18/06/2026	16h30 à 18h30	CRENANS	Vend	03/07/2026	14h00 à 16h00
MEUSSIA	Vend	19/06/2026	15h00 à 17h00	VAUX-LES-SAINT-CLAUDE	Vend	03/07/2026	15h00 à 17h00
MAISOD	Lun	22/06/2026	10h00 à 12h00	MOIRANS-EN-MONTAGNE	Vend	03/07/2026	15h00 à 18h00
				Terre d'Émeraude (siège)	Vend	03/07/2026	9h00 à 12h00

## Concernant les observations et propositions du public

Le public peut transmettre ses observations et propositions pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur les registres papier mis en place au siège de la Communauté de communes et dans les 17 mairies du secteur de Jura Sud aux jours et heures habituels d'ouverture au public de ces collectivités et ce, pendant et hors permanence de la commission d'enquête ;
- par courrier postal adressé au siège de la Communauté de communes à l'attention du Président de la commission d'enquête ;
- sur le registre dématérialisé accessible via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/7302/> ;
- par voie électronique via l'adresse mail suivante : [enquete-publique-7302@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-7302@registre-dematerialise.fr)

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7302/> et donc visibles par tous.

## Concernant l'accès à des informations complémentaires

Les personnes responsables auprès desquelles des informations complémentaires peuvent être demandées sont :

- Pour le projet de PLUI : Monsieur le Président de Terre d'Émeraude Communauté au 03.84.25.41.13 / [contact@terredemeraude.fr](mailto:contact@terredemeraude.fr),
- Pour le projet de PDA : Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura au 03.84.35.13.51 / [udap39@culture.gouv.fr](mailto:udap39@culture.gouv.fr)

## Concernant l'issue de l'enquête publique unique

A l'issue de l'enquête publique, les projets de PLUI, de PDA et l'abrogation des cartes communales, éventuellement modifiés pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, de l'Autorité environnementale, des observations du public et de l'avis de la commission d'enquête, seront soumis au Conseil communautaire pour approbation.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au siège de Terre d'Émeraude Communauté et dans les mairies concernées pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également consultables sur le site internet de Terre d'Émeraude Communauté.

Fait à Orgelet, le 28 avril 2026

Le Président,

Philippe PROST

